



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau et Biodiversité  
Bureau Police de l'Eau

### Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique

---

### Prolongation avec prescriptions complémentaires de l'autorisation environnementale de la zone d'aménagement concerté de Bas-Pays

---

### Commune de MONTAUBAN

**Le préfet de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique, d'une durée de 18 jours consécutifs, est ouverte selon les modalités ci-dessous :

#### Projet :

- Prolongation pour une durée de 10 ans de l'autorisation environnementale de la zone d'aménagement concerté de Bas-Pays.
- Mise en place de prescriptions complémentaires concernant le bilan périodique, les notes techniques à transmettre pour la réalisation des ouvrages de rétention d'eaux pluviales, les ouvrages de franchissement des cours d'eau, la réalisation du tronçon 2 du boulevard Urbain Ouest ainsi que les modalités de compensation et de gestion de la zone humide du Guiralet.
- Modification de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2009-1891 du 08 décembre 2009 relatif à la création d'une zone humide dans la coulée verte de la ZAC Bas-Pays.

#### Localisation :

Zone d'aménagement concerté de Bas-Pays.  
Commune de Montauban.

#### Porteur du projet :

Grand Montauban Communauté d'Agglomération,  
sise rue de l'hôtel de ville, 82000 Montauban,  
représentée par Madame la Présidente

#### Dates de la consultation :

- Du 16 janvier 2024 au 2 février 2024 inclus

#### Autorité compétente pour rendre la décision :

- Préfet de Tarn-et-Garonne

Mise à disposition du dossier :

Pendant toute la durée de cette participation du public par voie électronique, le dossier du pétitionnaire ainsi que le projet d'arrêté préfectoral seront disponibles en version dématérialisée sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public-pour-les-projets-a-incidence-environnementale>

Le dossier papier peut être consulté sur rendez-vous auprès du service instructeur (demande à formuler à ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr).

Publication du présent avis :

Cet avis est publié avant le début de la participation et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Modalités de la participation du public :

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-seb-ppve@tarn-et-garonne.gouv.fr
  - par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne – service eau et biodiversité - 2 quai de Verdun - BP 775 - 82000 Montauban ;
- en précisant la mention « consultation - prolongation - autorisation de la ZAC Bas-Pays ».

Service instructeur :

- Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne – service eau et biodiversité - 2 quai de Verdun - BP 775 - 82000 MONTAUBAN